

Minutes of the **Council of Commissioners** meeting held on October 29, 2019 at the Western Québec School Board, 15 rue Katimavik, Gatineau, Québec, at 7:00 p.m.

**PRESENT:** Chair Guy, Commissioners Brunke, Daly, Dionne, Labadie, Egan, Garbutt, Graham, McCrank, Schaler, Larventz, Young, Parent-Commissioners Boucher and Cornforth.

**Personnel:**

Director of Buildings, Technology, and Transportation P. Proulx  
Director of Complementary Services L. Falasconi  
Director of Finance S. Cox  
Director of Education S. Aitken

**REGRETS:** Commissioner Brennan, Parent-Commissioner Davis, and the Director of Human Resources T. Kharyati

The Director General, M. Dubeau, the Secretary General – Director of Corporate Services, G. Singfield, and the Assistant Director General / Director of Education, Adult Education/Vocational Training, R. Ahern were also present.

**Public Participation**

Mr. Smeltzer addressed the Council on his observations and three points:

Observations

- Locked doors for Council
- Agenda should be available to public
- Why Caucus prior to Council?
- Why is there no question period for the public?

Points

- Concerns over handling of “no water no power” in our schools and centres
- Concerns over the use of our schools for Federal Elections
- Bill 21 - Council resolution vs application once the bill became Law

**Call to Order:**

Chair Guy called the meeting to order at 7:03 pm

**C-19/20-22 Adoption of Agenda**

IT WAS MOVED by Commissioner Egan that the agenda be adopted the following modifications:

- Removal of agenda item 7.4 Deeds of Establishment
- Table item 8.1 Financial Statements
- Removal of agenda item 9.2.1 Appeal

Carried Unanimously

**C-19/20-23 Approval of Minutes – September 24, 2019**

IT WAS MOVED by Commissioner Labadie that the minutes of a meeting held on September 24, 2019 be approved as circulated.

Carried Unanimously

**Chair's Report**

Chair Guy presented his written report. Topics discussed included:

- Draft Bill 40 “An act to amend mainly the Education Act with regard to school organization and governance”
- Provincial Gala Forces Avenir on October 10 in Québec where two members of the Western Québec community, Emma Hurtubise and Jennifer Piercey were recognized.
- The P.R.O.C.E.D.E Conference at Lac Leamy on October 23-25, 2019 hosted by the Western Québec Adult Education/Vocational Training Department
- Various other meetings and events he had the opportunity to take part in.

**Director General's Report**

The Director General, M. Dubeau, presented his written report. Topics discussed included:

- Resource Allocation Committee (RAC) – Report
- Student Enrolment Update
- OLEVI Conference and the Killingbeck Scholarship
- Upcoming WQSB Events, Professional Development and Meetings

**C-19/20-24 Executive Committee Report – October 22, 2019**

IT WAS MOVED by Commissioner Brunke that Council acknowledge receipt of the draft Executive Committee minutes of October 22, 2019.

Carried Unanimously

**C-19/20-25 Agreement with New Frontiers School Board – Vocational Training Program - Carpentry 5819**

IT WAS MOVED by Parent-Commissioner Boucher that the Western Quebec School Board enter into an agreement with the New Frontiers School Board to deliver the Vocational training program CARPENTRY 5819 in the 2019-2020 and 2020-2021 year.

Carried Unanimously

**Communications Presentation – School Websites**

The Secretary General – Director of Corporate Services, G. Singfield presented the next steps being taken to build on to the Communications plan that was presented in the spring and approved by Council.

François Raymond, Communications Consultant, presented to Council examples of website templates created by him that will be implemented to standardize all school websites.

**C-19/20-26**    **Ajout d'espace – Mesure 50511 – Symmes/D'Arcy McGee**  
WHEREAS the school capacity of Symmes/D'Arcy McGee is established at 1100 students;  
WHEREAS the September 30, 2019 enrolment is at 1101 students;  
WHEREAS the population of Aylmer is growing due to real estate construction projects;  
WHEREAS the extension request must be sent to the MEES by October 31, 2019 to be considered in the Plan québécois des infrastructures 2020-2030;  
IT WAS MOVED by Commissioner Daly to authorize the Director of Buildings, Technology and Transport, Pascal Proulx, to send the request to the MEES.

Carried Unanimously

**C-19/20-27**    **Ajout d'espace – Mesure 50511 – Chelsea**  
WHEREAS the school capacity of Chelsea is established at 312 students;  
WHEREAS the September 30, 2019 enrolment is at 316 students including the Chelsea Centre;  
WHEREAS the population of Chelsea is growing due to real estate construction projects;  
WHEREAS the extension request must be sent to the MEES by October 31, 2019 to be considered in the Plan québécois des infrastructures 2020-2030;  
IT WAS MOVED by Commissioner Garbutt to authorize the Director of Buildings, Technology, and Transport, Pascal Proulx, to send the request to the MEES.

Carried Unanimously

**C-19/20-28**    **Public Call for Tenders — Capital Project-Symmes/D'Arcy – Ajout de bureaux et d'une salle de conférence – 19510B002**  
WHEREAS a public call for tenders was made for the above mentioned contract;  
WHEREAS the following persons and/or businesses retrieved the tender documents;  
Gestion DMJ  
DLS Construction Inc.  
Defran Inc.  
Bouladier E.G.  
LCC et Associés Canada Inc.  
DMA Construction  
Les Constructions Lovail Inc.

WHEREAS the following seven (7) tenders were received and recorded:

Gestion DMJ	\$129,850
DLS Construction Inc.	\$134,700
Defran Inc.	\$142,422
Bouladier E.G.	\$149,822
LCC et Associés Canada Inc.	\$155,400
DMA Construction	\$159,000
Les Constructions Lovail Inc.	\$178,100

WHEREAS the lowest bid conformed;

IT WAS MOVED by Commissioner Daly that the bid submitted by Gestion DMJ, in the amount of \$129,850 excluding taxes and professional fees be approved and that the Director of Buildings, Technology, and Transportation Mr. P. Proulx be mandated to sign any and all document necessary to give full effect to this resolution.

Carried Unanimously

**C-19/20-29**

**Invitation to Tender – Capital Project – D’Arcy/Symmes and Philemon Wright/Hadley - Réfection de 2 estrades – 19510A002**

WHEREAS resolution C-18/19-169 approved the expense of \$150,000 including taxes and professional fees for the above mentioned project;

WHEREAS a call for the tendering of bids, by invitation, was made for the above mentioned contract;

WHEREAS the following persons and/or businesses were invited to tender bids:

Industries CAMA  
Gestion DMJ Management  
DLS Construction Inc.  
Groupe GMR Construction Inc.

WHEREAS the following four (4) tenders were received and recorded:

Industries CAMA	\$102,391
Gestion DMJ Management	\$104,750
DLS Construction Inc.	\$108,000
Groupe GMR Construction Inc.	\$124,000

WHEREAS the lowest bid conformed;

IT WAS MOVED by Parent-Commissioner Boucher that the bid submitted by Industries CAMA, in the amount of \$102,391 excluding taxes and professional fees be approved and that the Director of Buildings,

Technology, and Transportation Mr. P. Proulx be mandated to sign any and all document necessary to give full effect to this resolution.

Carried Unanimously

**C-19/20-30 Régime d'emprunts à long terme (Long-Term Loan)**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire Western Québec (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2020, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 11 577 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités ;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 16 octobre 2019;

**SUR LA PROPOSITION DU COMMISSAIRE DIONNE IL EST RÉSOLU :**

QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2020, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 11 557 000 \$, soit institué ;

QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :

- a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;

- b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
- c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;

QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur ;

QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :

L'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;

chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et

afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus ;

QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

Le Président  
Ou le Directeur général  
Ou la Vice-présidente  
Ou la Directrice générale adjointe

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

Adoptée à l'unanimité

**C-19/20-31 Nomination du Secrétaire de comités de sélection**

ATTENDU QUE nous désignons M. Eldon Keon employé permanent de la Commission scolaire Western Québec, pour exercer la fonction de secrétaire de comités de sélection au sein de notre organisation ;

ATTENDU QUE à cette fin M. Eldon Keon doit suivre la formation de secrétaire de comités de sélection requise pour obtenir l'attestation délivrée par le secrétaire du Conseil du trésor en conformité avec l'article 8 de la Directive concernant la gestion de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;

ATTENDU QUE M. Eldon Keon doit maintenir ses connaissances à jour au moyen de la formation continue offerte par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Western Québec s'engage à assurer la rotation des membres au sein des comités de sélection et à promouvoir l'utilisation des documents types d'appel d'offres élaborés par le Secrétariat du Conseil du trésor.

LA COMMISSAIRE EGAN PROPOSE de désigner M. Eldon Keon, employé permanent de la Commission scolaire Western Québec, pour exercer la fonction de secrétaire de comités de sélection au sein de l'organisation de la Commission scolaire Western Québec.

Adoptée à l'unanimité

**C-19/20-32 Transportation Committee Report – September 24, 2019**  
IT WAS MOVED by Commissioner Brunke that the council acknowledge receipt of the draft Transportation committee minutes of September 24, 2019.

Carried Unanimously

**C-19/20-33 F-18 Prevention of Harassment and Promotion of a Healthy Work Environment**  
IT WAS MOVED by Commissioner Garbutt that, Policy F-18 – “Policy on the Prevention of Harassment and Promotion of a Healthy Work Environment” be adopted as presented.

Carried Unanimously

**C-19/20-34 Affiliation au Réseau du Sport Étudiant du Québec en Outaouais**  
IL EST PROPOSÉ PAR LA COMMISSAIRE Labadie et résolu que la Commission scolaire Western Québec paie une affiliation de 0,71 \$ basée sur un critère PER CAPITA de la population scolaire de la commission scolaire, et ce, au 30 septembre de l'année scolaire en cours. Cette affiliation symbolise la reconnaissance de la commission scolaire aux buts que poursuit le Réseau du sport étudiant du Québec en Outaouais conformément aux lettres patentes de cette dernière.

Pour : 12  
Contre : 1

Motion adoptée

**C-19/20-35 Affiliation au Réseau du sport étudiant du Québec (Abitibi-Témiscamingue)**  
IL EST PROPOSÉ PAR LE COMMISSAIRE Young que la Commission scolaire Western Québec paie une affiliation de base de 700 \$, en plus d'une cotisation de 0,40 \$ per capita pour la clientèle primaire et secondaire de la commission scolaire, et ce, au 30 septembre 2018, pour un total de 874,00\$ (435 élèves). Cette affiliation symbolise la reconnaissance de la commission scolaire aux buts que poursuit le Réseau de sport étudiant du Québec Abitibi-Témiscamingue, conformément aux lettres patentes de cette dernière.

Pour : 12  
Contre : 1

Motion adoptée

**C-19/20-36 Adjournment**  
IT WAS MOVED by Commissioner McCrank that the meeting be adjourned at 9:15 p.m.